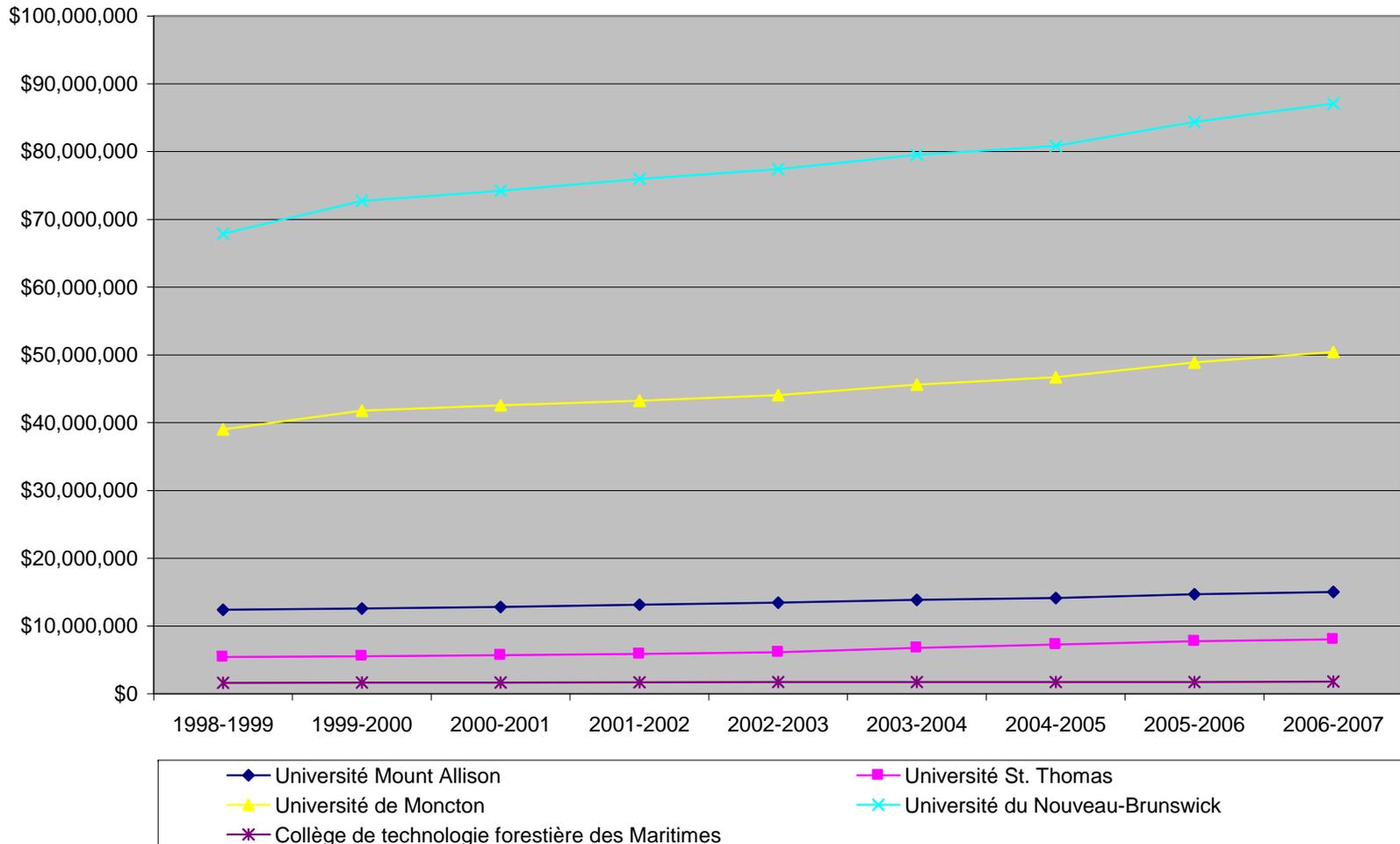


## Financement sans restriction du gouvernement provincial



Financement sans restriction fourni par le gouvernement provincial aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes. Ceci n'inclut pas le fait que des fonds aient été avancés aux institutions à la fin de l'exercice financier 2005-2006 et repris l'année suivante. Le graphique tient compte de l'impact actuel du financement sans restriction.

Source : Rapports annuels de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes